



SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON
Siège : 22b avenue de la sablière -41250 BRACIEUX
Tel 02 54 46 49 67

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2026 PROCES VERBAL – COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre, à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni, à la Communauté de Communes du Grand Chambord – 41250 BRACIEUX

Sous la présidence de Monsieur François d'ESPINAY SAINT LUC.

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Secrétaire de séance : DEBUIGNE Benjamin

Sont présents :

Les représentants délégués des communes : 3 délégués :

M THEVENIN Fabrice, **Pierrefitte sur Sauldre**

Argent sur Sauldre

Mme ROBERT Michèle, **Brinon sur Sauldre**

Clémont

Mr GUYOT Yves, **Vienne en Val**

Les représentants délégués des EPCI à Fiscalité Propre : 24 délégués :

M GERMAIN François, M. RUTARD Joël, M MARMAGNE Florent, M GIBERT Jacky, M SAUVAGE Benoît, M ABDALLAH Georges et Mme MATTON Christine - **CA AGGLOPOLYS.**

M TARQUIS Didier - **CC COEUR DE SOLOGNE.**

M MICHOUX Damien, M DEBUIGNE Benjamin, M DESPREZ Rudy - **CC GRAND CHAMBORD.**

M CHANTIER Gilles **CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS.**

M GAGNEPAIN Eddy, **CC SOLOGNE DES RIVIERES.**

M CHAMPEAUX Jacky et M LEZE Michel - **CC VAL DE CHER CONTROIS.**

CC SAULDRE ET SOLOGNE.

CC GIENNOISES.

M JEANNESSON-CORNETTE Jean-Paul, M DUPONT Jean-Louis, M D'ESPINAY SAINT LUC François et M BERG Pierre-Edouard- **CC SOLOGNE DES ETANGS.**

Mme BAILLY Katia, M ROUSSEL Maxime, M WEBER Fabrice et M GRUGIER Olivier - **CC PORTES DE SOLOGNE.**

M BARBIER Jérôme - **CC VAL DE SULLY.**

CC DES LOGES.

Absents excusés : Mme DASSE Claire (**CC Cœur de Sologne**), Mme VILLEY Séverine et M DE BLOIS Bruno (**CC Portes de Sologne**).

Assistent délégués suppléants : M de la FOREST DIVONNE Thomas (**Commune de Vienne en Val**), M GARDY Dominique (**CC Sologne des Etangs**).

Membres :	39	Présents : 27	Pouvoirs : 0	Votants : 27
Communes :	5	3	0	3
EPCI à FP :	34	24	0	24

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 9 juin 2026**
- 2. Présentation du programme d'études préalables (PEP) des vals du blésois.**
- 3. Modification de la représentativité**
- 4. Protection juridique -assurance Groupama**

Finances

- 5. Convention financier D.R.E.A.L et C.D.P.N.E- grenouille taureau**
- 6. Projet d'achat immobilier à Bracieux**
- 7. Changement de véhicule**

Personnel

- 8. Recrutement d'un technicien de rivières**
- 9. Promotion interne : création de poste grade attaché**

Accord du territoire (contrat territorial)

- 10. Point sur le contrat territorial**

Prévention des inondations

- 11. Point d'informations**

Communication

- 12. Rapport d'activité 2025**
- 13. Point sur les animations**

Questions diverses

Après constat des membres présents et de quorum atteint, Monsieur le Président ouvre la séance du comité syndical.

Monsieur Benjamin DEBUIGNE est nommé secrétaire de séance.

2 -PRESENTATION DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES (PEP) DES VALS DU BLESOIS

Intervention de madame Juliane LEDYS.

Présentation jointe.

GOVERNANCE

1 - APPROBATION DU COMITE SYNDICAL DU 09 JUIN 2026

Le compte rendu étant transmis à l'ensemble des membres et ne recevant aucune observation, le comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 09 juin 2026.

3-MODIFICATION DE LA REPRESENTATIVITE

Del 0113102026

Monsieur le Président informe que :

La commune de Pierrefitte sur Sauldre par délibération en date du 16 juin 2026 a désigné :

- Monsieur THEVENIN Fabrice, délégué titulaire
- Madame REROUCK Vanessa, déléguée suppléante

Le comité syndical prend acte de ces modifications et installe immédiatement les membres désignés ci- dessus dans leurs fonctions respectives et valide le tableau des membres du comité syndical.

4 – PROTECTION JURIDIQUE – ASSURANCE GROUPAMA

Deux affaires en cours :

- 1- Commune de Valaire : déversement de fuel dans le ruisseau de Valaire
- 2- Commune de Vineuil : Pollution, refoulement des eaux usées à la station des « Belleres » appartenant à Agglopolys

FINANCES

5-CONVENTION D.R.E.AL ET C.D.P.N.E

SURVEILLANCE DE LA GRENOUILLE TAUREAU EN SOLOGNE

Del 0213102026

D.R.E.A.L : Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement

C.D.P.N.E : Comité Départemental Protection de la Nature et de l'Environnement

Considérant le soutien financier de la D.R.E.A.L, sur les Fonds Verts, pour la nouvelle campagne de surveillance de la grenouille taureau, portée par le C.D.P.N.E, une nouvelle convention tripartite doit être signée avec BEAUVAL NATURE et le S.E.B.B et le C.D.P.N.E.

Après exposé de Monsieur le Président,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Accepte les termes de la convention exposée,
- ✓ Autorise le président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

6-PROJET D'ACHAT IMMOBILIER A BRACIEUX

Sur exposé de Monsieur le Président :

Ce projet et cette réflexion concerne le site : ancien centre de tri postal, ZA du Chêne à Bracieux et qui appartient à la CC Grand Chambord,

Il fait suite, à la demande de la commune de Bracieux qui souhaite le retrait de nos archives situés au 2ème étage de la mairie de Bracieux pour 31 décembre 2026.

L'avant-projet établi par le cabinet CHAUVÉAU ne permet pas à ce jour de donner une suite favorable : réflexion à mener...sur les travaux à envisager et le site proposé.

L'urgence pour le syndicat est de trouver un local pour le stockage des archives afin de répondre à la demande de Mairie de Bracieux.

Pour le moment aucune solution trouvée.

7- CHANGEMENT DE VEHICULE

Considérant la fin du contrat actuel pour le véhicule Dacia Sandero au 30 novembre 2026, Monsieur le président propose de souscrire un nouveau contrat de location auprès de Peugeot pour un véhicule Partner électrique 5 places, véhicule modulable et adapter aux déplacements de l'agent en charge des animations.

Le loyer du véhicule sera pris en charge à 80% par les partenaires financiers dans le cadre du contrat et pourra donner suite à un achat du véhicule au terme du contrat de location.

Le comité syndical valide le contrat de location avec option d'achat auprès de Peugeot Blois concernant le véhicule Partner électrique.

8-RECRUTEMENT DU TECHNICIEN DE RIVIERES

CREATION DE POSTE A COMPTER DU 1^{er} NOVEMBRE 2026 SUR LE GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Del 0313102026

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Considérant l'avancement du contrat territorial et sa mise œuvre depuis le 1^{er} janvier 2024,
Considérant la fin de détachement au 31/08/2026 du précédent technicien de rivières,
Considérant les fonctions spécifiques de cet emploi,

Monsieur le Président propose de créer un poste relevant du cadre d'emploi de technicien - catégorie B et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 (lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifie) ;

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans et il pourra être reconduit dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat pourra être reconduit pour une durée indéterminée et par décision express.

Considérant le choix du jury en date du 06 octobre dernier,

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De créer un poste de technicien de rivière contractuel, relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux,
- D'inscrire les crédits nécessaires concernant la rémunération,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire

9- CREATION DE POSTE D'ATTACHE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2027 - SUITE NOMINATION AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Del 0413102026

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil de fixer la nature des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Un agent de notre collectivité, actuellement titulaire du grade de Rédacteur principal de 1^{ère} classe remplit l'ensemble des critères et des conditions statutaires requis pour prétendre à une nomination au titre de la promotion interne.

L'agent ayant été inscrit sur la liste d'aptitude établie par le Centre de Gestion pour l'accès au cadre d'emplois d'attaché, il convient désormais de procéder à la création de l'emploi correspondant afin de permettre sa nomination formelle.

Cet emploi permanent sera rattaché au service : administration et finance

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les Lignes directrices de gestion (LDG) relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours adoptées par la collectivité ;

Vu la liste d'aptitude au titre de la promotion interne arrêtée par le Président du Centre de Gestion de Loir et Cher en date du 25 septembre 2026 ;

Vu les crédits budgétaires prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- De créer, à compter du 1^{er} janvier 2027 un emploi permanent à temps complet au grade d'attaché.
- Que la rémunération de cet emploi sera calculée par référence aux grilles indiciaires de la Fonction Publique Territoriale afférentes au grade concerné, complétée le cas échéant par le régime indemnitaire en vigueur (RIFSEEP).
- De modifier et de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité pour y inscrire cette création.
- Dit que les crédits nécessaires au financement de cet emploi sont inscrits au budget de l'exercice en cours, au chapitre 012 - Charges de personnel.
- D'autoriser le Président à signer tout document et acte exécutoire afférent à cette décision.

ACCORD DE TERRITOIRE (Contrat Territorial)

10-POINT SUR LE CONTRAT

Diaporama – ci-joint ;

Actions réalisées depuis le début de l'année, dont 14 chantiers de restauration

- 4 chantiers en régie par l'équipe du syndicat,
- 6 chantiers par des entreprises
- 3 chantiers portés directement par le domaine de Chambord
- 1 chantier porté par la commune de Marcilly en Vilette
- Travaux hors contrat : restauration de la continuité à Lamotte-Beuvron
- Travaux en régie : entretien des cours d'eau : la Bonneheure, gestion d'embâcles et lutte contre les espèces végétales envahissantes

Perspectives

- Bilan des 3 ans 2024-2025-2026
- Proposition du programme d'actions pour 2027-2028-2029
- Partenariat avec Sologne Nature Environnement pour inventaire des zones humides

PROJET OBJECTIF ZONES HUMIDES AVEC SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT

Del 0513102026

Sologne Nature Environnement propose une déclinaison du programme Objectif Zones humides sur son territoire pour 2027 et 2028. Ce programme est composé de 4 grandes opérations :

- Pré localisation des zones humides à inventorier (considérée avec une probabilité de très forte ou forte) avec concertation territoriale
- Inventaire de 200 ha en se basant sur le protocole du Forum des Marais atlantiques (bota et/ou pédologie), inventaires sur QFIELD en attendant la plateforme PLUMH
- Cartographies (numérisation au 1/2500^e et rendu au 1/5000^e)
- Rapport avec hiérarchisation des enjeux et fiches actions (pour documents d'urbanisme, contrats territoriaux...)

Ce projet est financé actuellement par l'Agence de l'Eau et par le Conseil Régional (à 80% environ). Un reste à charge pour le syndicat est donc attendu.

Cette proposition est en totale adéquation avec la stratégie portée et validée par le comité syndical pour le contrat territorial 2024-2029 concernant le volet zone humide.

Néanmoins, à ce jour, le montant de la participation financière du syndicat n'est pas fixé.

Considérant que le prochain accord de territoire 2027-2029 n'a pas encore été validé ni par le syndicat ni par les membres du comité de pilotage, Monsieur le Président propose d'inscrire cette action au prochain accord de territoire (accord de principe).

Après l'exposé de Monsieur le Président,
Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Accepte que le territoire du SEBB soit inscrit dans le projet sous réserve du montant de la participation financière à fournir par le syndicat, qui pourra faire l'objet d'une autre délibération.
- ✓ Accepte que le projet soit inscrit au prochain accord de territoire du SEBB 2027-2029 sous réserve de validation du montant par les membres du Comité de Pilotage.

PREVENTION DES INONDATIONS

11-POINT D'INFORMATIONS

- Liste des référents « crue » ; incomplète à ce jour malgré relance
- Stations de mesure : toutes les stations fonctionnent sauf cosson 1 à Ménestreau en villette

COMMUNICATION

12-BILAN D'ACTIVITE

- Nouvelle présentation pour le bilan d'activité 2025
- Distribution auprès des collectivités membres

13-POINTS SUR LES COMMUNICATIONS ET ANIMATIONS

- Point sur les animations réalisées et planning des animations à venir
- Se rapporter au diaporama – ci-joint.

QUESTIONS DIVERSES

Prochains comités syndicaux :

- Mercredi 16 décembre 2026 -18h00 à Bracieux : Orientations budgétaires 2027
- Mardi 9 ou 16 février 2027 – 18h00 à Bracieux : BP 2027 + CFU 2026

Autres réunions :

- Commission « finance » : mardi 17 novembre à 9h00
- Commission « ouvrage » : mardi 1^{er} décembre toute la journée
- C.O.P.I.L : date non fixée à ce jour

Fin de la séance 19h30

**Le secrétaire de séance,
Benjamin DEBUIGNE**



**Le Président,
François d'ESPINAY SAINT LUC**

